

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 15 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

PRÉSENTS : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Guy MARY, Jean-Michel BOUYER, François de SARIAC, Robert DUC, Mesdames Catherine BOUYER, Sylviane SANCHEZ, Josiane POITEVIN, Nathalie GASS, Marlène GONZALEZ, Angèle BAZIN.

ABSENT EXCUSÉ : Messieurs Denis VOLAY, Anthony DESMOULINS

ABSENTS : Messieurs Philippe MENADIER, Thomas DÉBARBOUILLÉ.

Secrétaire de séance : Madame Catherine BOUYER

1 - Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 27 février 2018

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 27 février 2018 par 10 voix et 1 abstention (F. de SARIAC)

Abstention.

- >Les points 2&3 n'ont aucun intérêt, l'ensemble étant consolidé au point n°4
- >Les réponses et synthèses des discussions suite à mes questions diverses ne figurent pas à ce PV.
- >La réponse qui devait-être donnée à propos du nombre de permis de construire (hors modifications/extensions) n'a pas été donnée contrairement à ce qui l'engagement fait lors du CM du 25 janvier 2018.

Réponse : les points 2 – 3 et 4 sont différents dans la mesure où les subventions sont votées en fonction de l'entité sollicitée et du contexte pour lequel on la sollicite (AD'AP, aménagement centre bourg, valorisation du patrimoine...)

Le nombre de permis de construire est de 27 dont 19 maisons.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE ET PORTS

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Robert DUC, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Noël Vincent GRIOLET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après la sortie de la salle de Monsieur Noël Vincent GRIOLET après en avoir délibéré à l'unanimité

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-1 687,37			870 084,91		868 397,54
Opérations exercice	340 574,26	217 502,68	777 908,60	990 643,07	1 118 482,86	1 208 145,75
TOTAL	340 574,26	217 502,68	777 908,60	990 643,07	1 118 482,86	1 208 145,75
Résultat exercice		-123 071,58		212 734,47	0,00	89 662,89
TOTAUX CUMULÉS	-124 758,95			1 082 819,38	0,00	958 060,43
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-124 758,95			1 082 819,38		958 060,43
	COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE PORTS					
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		148 893,24		20 680,04		169 573,28
Opérations exercice	14 464,33	5 587,68	48 086,00	35 447,87	62 550,33	41 035,55
TOTAL	14 464,33	5 587,68	48 086,00	35 447,87	62 550,33	41 035,55
Résultat exercice		-8 876,65		-12 638,13		-21 514,78
TOTAUX CUMULÉS		140 016,59		8 041,91		148 058,50
RÉSULTATS DÉFINITIFS		140 016,59		8 041,91		148 058,50

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 - COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 de la Commune,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - COMPTE DE GESTION 2017 PORTS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 des ports

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion Ports dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2017 :

INVESTISSEMENT :

Résultats antérieurs reportés :	-85 233,36 €	
Recettes réalisées	217 502,68 €	
Dépenses réalisées	-342 261,63 €	
Solde d'exécution	-124 758,95 €	Prévision DI 001 BP 2018
Restes à réaliser dépenses :	-835 995,15 €	
Restes à réaliser recettes :	291 243,83 €	
Besoin de financement	-669 510,27 €	

FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice	212 734,47 €
Résultat antérieur reporté	870 084,91 €
Résultat à affecter	1 082 819,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

D'affecter en réserves (prévision et titre compte 1068 BP 2018) **669 510.27 €**

D'Effectuer le report à nouveau : (prévision RF compte 002 BP 2018) **413 309.11 €**

6 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET DES PORTS

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2017 :

INVESTISSEMENT :

- résultats antérieurs reportés :	148 893,24 €	
- recettes réalisées :	5 587,68 €	
- dépenses réalisées :	-14 464,33 €	
Solde d'exécution	140 016,59 €	<i>Prévision RI 001 BP 2018</i>

FONCTIONNEMENT :

- résultat antérieur reporté :	20 680,04 €	
- résultat de l'exercice :	-12 638,13 €	
RESULTAT A AFFECTER	8 041,91 €	
Report à nouveau :	8 041,91 €	<i>Prévision RF compte OO2 BP 2018</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

D'effectuer un report à nouveau de 8 041.91 €

7 - TAUX D'IMPOSITION 2018

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018 et de les maintenir comme suit :

- taxe d'habitation : 12.54 %
- foncier bâti : 17.98 %
- foncier non bâti : 30.92 %

8 - BUDGETS PRIMITIFS 2018 COMMUNE ET PORTS

Les budgets primitifs 2018 concernant la Commune et les Ports sont approuvés à l'unanimité
Ils s'équilibrent en dépenses et recettes à :

BUDGET COMMUNE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés		924 690,89
Résultat reporté		413 309,11
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 338 000,00	1 338 000,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 310 245,90	2 271 000,00
Restes à réaliser	835 995,15	
Résultat reporté	124 758,95	
TOTAL INVESTISSEMENT	2 271 000,00	2 271 000,00

BUDGET PORTS 2017	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	43 500,00	35 458,09
Résultat reporté		8 041,91
TOTAL FONCTIONNEMENT	43 500,00	43 500,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	145 400,00	100 360,66
Résultat reporté		45 039,34
TOTAL INVESTISSEMENT	145 400,00	145 400,00

9 – EMPRUNT 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'emprunt pour le financement du solde du restaurant scolaire et des travaux de voirie des rues des Brandes et du Porche. Une demande a été effectuée auprès de 5 banques. Seules trois banques à ce jour on répondu, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

Les 3 propositions se synthétisent comme suit :

	Durée en mois	Taux	cout global hors frais	Première échéance	Dernière échéance	Frais
Crédit Agricole	144	1,43%	380 655,61 €	8 542,92 €	7 317,58 €	350,00 €
Crédit Mutuel	144	1,34%	380 607,48 €	8 464,17 €	7 315,94 €	350,00 €
Caisse d'Epargne	144	1,53%	382 799,38 €	8 630,42 €		350,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire à accepter l'offre du Crédit Mutuel au taux de 1.34 % pour une durée de 144 mois à échéances trimestrielles à capital constant
- Autorise le Maire à signer le contrat proposé et à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en place et son exécution
- Dit que le remboursement s'effectuera à l'article 1641 du budget par avis de règlement auprès du trésor public.

10 – ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES À COMPTER DE SEPTEMBRE 2018

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant le résultat de la consultation menée auprès des familles concernant l'organisation de la semaine et l'année scolaire qui conclut à un retour à la semaine de 4 jours d'école ;

Considérant le Projet Educatif Territorial (PEDT) du SIVOM DE LA PRESQU'ILE D'ARVERT compétent en matière d'enfance et petite enfance ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école primaire en date du 11 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place à la rentrée 2018 L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.
- Propose à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

les lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8 h 45 à 12 h 00 puis 13 h 30 à 16 h 15

11 – QUESTIONS DIVERSES :

Madame BOUYER rappelle la commémoration cantonale du 19 mars qui a eu lieu à Chaillevette . Elle déplore que davantage d'élus n'aient pas été présents.

Elle rappelle la chasse aux oeufs organisée pour les enfants le 1^{er} avril 2018 sur le site de l'ancien camping et le repas des Aînés à la salle des Fêtes le 07 avril 2018. N'oublions pas la fête foraine du 27 avril au 1^{er} mai prochain.

Madame GASS questionne sur la rumeur selon laquelle un restaurant s'ouvrirait sur le port de Chatressac. Il est rappelé que, au vu de la législation, seul un professionnel de l'ostréiculture ou aquaculture peut seulement ouvrir une dégustation mais qu'aucune activité de restauration au sens plus large du terme ne peut être autorisée. Effectivement un projet de dégustation est en cours au port de Chatressac.

Monsieur de SARIAC lit ses questions écrites :

1- Votes demandes de subventions :

Nous votons régulièrement des demandes de subventions.....nous n'en avons jamais le retour quant à savoir ce qui a été alloué ?

Réponse :

Celles du restaurant scolaire sont arrivées cette fin d'année, l'Etat a alloué 156 283.43 euros au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et le Département 135 000 euros.

Les prochaines attributions de subvention seront transmises dès réception.

2 - Le site internet :

Le fonctionnement du site internet repose sur une seule personne, Guy Mary, qui fait tout son possible pour le tenir à jour. C'est un fonctionnement anormal, Guy est un élu et ce site une fois mis en place, devrait être géré par les salariés de la commune, c'est sa seule garantie de pérennité. Un tel investissement ne peut pas dépendre d'une seule personne et encore moins de l'aléa d'une élection. Je maintiens que notre site internet doit être la vitrine de notre commune, que c'est le moyen d'information/communication de l'avenir et que tout ce qui se trouve sur les panneaux municipaux répartis dans la commune doit également l'être sur notre site internet. Pour ce point particulier, notre policier municipal qui se charge de l'affichage et de la transmission de ces informations, devrait être formé à cette tâche. Il manque une transmission du savoir, il y a un manque de délégation des tâches.

La décision de le faire, ou pas, ne dépend pas de la volonté ou du bon vouloir d'une seule personne.

Effectivement le fonctionnement du suivi du site est en train d'être revu et un agent va être formé pour le gérer. De plus, en période électorale, la déontologie veut que ce ne soit pas un élu qui gère la communication de la mairie.

Monsieur de SARIAC rappelle également le carnaval des enfants de l'école le vendredi 30 mars à 16 heures 30. Il rappelle également aux élus qu'ils ont été conviés par la CARA à une réunion le jeudi 29 mars 2018 à 19 h30 à Saujon pour une réunion d'information sur le SCOT.

Madame BAZIN revient sur le voyage de l'école en classe de neige qui a été un succès.

Monsieur MARY informe qu'en qualité de délégué au syndicat informatique départemental SOLURIS il a assisté à une réunion concernant le Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Les règles d'accès aux données, le droit de regard et de rectification de chacun sur les données le concernant et les règles de conservation desdites données ont été précisées et les administrations devront les mettre en application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guy Mary', is written over the bottom right portion of the official seal.